

VGP *Rousseau Rousseau Formation*



LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES **ROUSSEAU FORMATION**

Tel : 03.88.44.49.58

Adresse : 7 Rue Ampère 67120 DUTTLENHEIM

Email : rousseauformation67@hotmail.fr

Site internet : www.rousseau-formation.fr

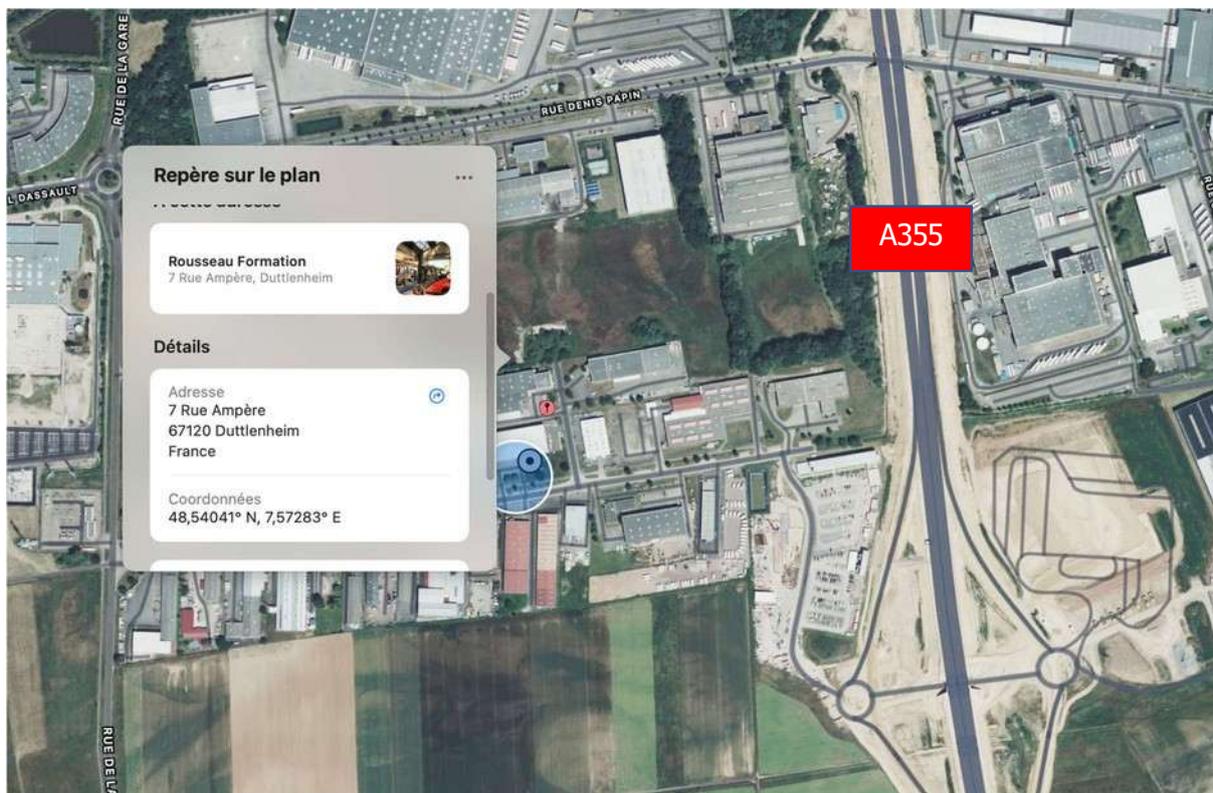
Présentation de l'organisme

ROUSSEAU FORMATION a été créée en 2003, et travaille pour des sociétés publiques comme la SNCF, l'ONF, les mairies ou pour des sociétés privées comme EIFFAGE, SATER, KARCHER, HEINRICH & BOCK.

Dans le cadre des nouvelles recommandations CACES® R482 - R484 - R485 - R486A - R489 et R490, tout conducteur d'engins doit être titulaire d'une autorisation de conduite suite à la validation de son CACES® (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité).

Notre organisme est certifié par *GLOBAL CERTIFICATION®* depuis septembre 2003 sous le numéro STC/046, certifié *QUALIOP1* depuis le 20 décembre 2022 sous le N°OF RNQ/098-b et certifié *FORPREV* depuis le 21 novembre 2024 sous le numéro H34498.

Situation géographique



Informations sur notre centre

Nos horaires :

Du lundi au vendredi

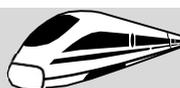
08h00 - 12h00

13h00 - 17h00



7 rue Ampère, 6120 Duttlenheim

Accès par la sortie N°1 via le G.C.O



Gare SNCF de
Duttlenheim à 800m de
notre centre



Ligne 209
Gare SNCF de
Duttlenheim



Sur place :

Boissons fraîches et café disponibles

(Pas de restauration possible au centre)

Dans les environs :

Pronto Pizza (450m)

Restaurant "La clé des Po'Potes (2.4km)

Origin'R - Aire de la Bruche (3.6km)



Hôtel « Diana » :

14 rue Sainte Odile 67120 DORLISHEIM

Hôtel « Bugatti » :

3 route Ecospace 67120 DORLISHEIM

Organigramme

Notre équipe



Gaëtan ROUSSEAU, gérant, formateur CACES® toutes familles et catégories, Travail en Hauteur- Port du harnais, Montage-démontage échafaudages fixes ou mobiles, Ponts Roulants, AIPR, testeur CACES®, contrôleur VGP et référent pédagogique



Virginie FROEHLICHER, Assistante de direction, responsable administrative commerciale et référente handicap



Mikaël CHEVENY BARJOU, formateur SST et manipulation des extincteurs



Maxime DANNER, formateur CACES®R482-R484-R486A-R489 et testeur CACES® R489 et R486A



Mohamed NAAS, formateur CACES® R484-R485-R486A-R489

Moyens logistiques et pédagogiques

2 de salles de formation, d'une capacité d'accueil de 8 à 10 stagiaires sont à votre disposition, un coin destiné aux pauses du matin et de l'après-midi et des places de parking gratuites au sein du centre.



Droits et devoirs du stagiaire

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par le formateur.

L'accès aux installations pédagogiques et engins est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise qui finance la formation.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme.

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.

Modalités d'accès aux personnes à mobilité réduite

Notre centre de formation peut accueillir les personnes en situation de handicap. L'AGEFIPH nous accompagne dans les démarches à suivre si besoin.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est porté à la connaissance des stagiaires et un exemplaire est affiché dans les locaux de l'organisme.